



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## revendications

Question écrite n° 35607

### Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la baisse de 2 % du projet de budget 2000 du secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Il constate que cette baisse des crédits affectés aux anciens combattants s'ajoute à celle de 2 % enregistrée dans le budget 1999 et de 3,5 % dans le budget 1998. Il souhaiterait donc savoir comment le secrétaire d'Etat, du fait de cette nouvelle réduction, pourra continuer à faire face aux missions qui sont les siennes et auxquelles les associations d'anciens combattants sont si attachées.

### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants tient d'abord à faire observer à l'honorable parlementaire que la baisse du budget pour 2000 reste, comme l'an passé, très limitée. Elle est à rapprocher des diminutions de 5 % et de 3,5 % enregistrées en 1997 et en 1998. Avec une réduction de 1,97 % en 2000, les crédits du secrétariat d'Etat décroissent proportionnellement moins vite que le nombre des titulaires d'une pension militaire d'invalidité, en diminution de 3,69 %. Cette différence est l'expression d'une politique volontaire en direction du monde combattant. Celle-ci porte sur quatre axes principaux que le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants met en oeuvre : le maintien de l'imprescriptible droit à réparation lié aux services rendus à la Nation. Ainsi, l'évolution démographique donne-t-elle lieu, d'une part, en application du rapport constant, à l'intégration de 250 millions de francs dans les crédits de la dette viagère, d'autre part, à une hausse des crédits consacrés à la retraite du combattant, corrélative à l'augmentation de 5 % du nombre d'anciens combattants atteignant soixante-cinq ans ; la consolidation de l'Office national des anciens combattants qui bénéficiera l'an prochain de 31,8 millions de francs de mesures nouvelles, afin de renforcer l'action sociale de proximité, d'améliorer l'accueil dans les services départementaux et de poursuivre la mise aux normes des maisons de retraite ; le relance de la politique de mémoire confortée par une dotation de 9 millions de francs de crédits supplémentaires pour assurer le développement des actions citoyennes et la mise en oeuvre d'un tourisme de mémoire à vocation pédagogique ; l'approfondissement du droit à reconnaissance et solidarité avec deux mesures fortes : l'augmentation du plafond de la rente mutualiste à 105 points et l'attribution de la carte du combattant à 12 mois. Par ailleurs, la question des psychotraumatismes de guerre est mise à l'étude au sein d'un groupe de travail réunissant les experts choisis par les associations d'anciens combattants et ceux du service de santé des armées. Enfin, le Gouvernement est favorable à une remise à niveau progressive des pensions des grands invalides et prendra position en ce sens lors du débat budgétaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Charles Ehrmann](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35607

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé** : anciens combattants

**Ministère attributaire** : anciens combattants

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 4 octobre 1999, page 5682

**Réponse publiée le** : 15 novembre 1999, page 6561